

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13/04/2026



ID : 007-210700050-20260409-ARRETE202632-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**ARRÊTÉ N° 2026/032**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**OBJET : Portant délégation de fonction à Madame Caroline DELAVEAU troisième Adjointe.**

Le Maire de la Commune d'ALBA LA ROMAINE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération n°2026/18 du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire et de trois adjoints,

VU le procès-verbal du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Caroline DELAVEAU en qualité d'adjointe au Maire,

**CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement de l'activité de la Commune il convient de donner une délégation de fonction à Madame Caroline DELAVEAU,

## **ARRÊTÉ**

### **ARTICLE 1 :**

A compter du 13 avril 2026, Madame Caroline DELAVEAU est déléguée pour intervenir dans le domaine de la transition écologique et de la participation citoyenne.

Madame Caroline DELAVEAU assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous les fonctions et missions nécessaires au suivi des dossiers incombant :

- A la transition écologique
- La végétalisation
- La participation citoyenne

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 13/04/2026

ID : 007-210700050-20260409-ARRETE202632-AI



## **ARTICLE 2 :**

Délégation permanente est également donnée à Madame Caroline DELAVEAU troisième adjointe, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1 assurées concurremment avec nous.

## **ARTICLE 3 :**

La signature par Madame Caroline DELAVEAU des pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délégation devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

## **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 09 avril 2026.

Vu pour acceptation  
Caroline DELAVEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline DELAVEAU', written over a horizontal line.

Le Maire,  
Philippe BOUNIARD

